

Internet des MSA

	Nombre		Montant		Total		
Heures normales 1 :	86.65	x	10.25		888.16		
Heures sup/compl à 25.00 :	10.65	x	12.81		136.43		
Heures sup/compl à 50.00 :	5.00	x	15.37		76.85		
PRIME CUVERIE :					360.00		
Nombre total d'heures :	102.30		sous-total		1461.44	A	
<i>Base de calcul de l'indemnité de fin de contrat (cumul des salaires bruts depuis le début du contrat)</i>							
Indemnité de fin de contrat (A1 x 0.000 %)					0.00	A1	
<i>Sous-total (A + A2)</i>						1461.44	B
Indemnité congés payés (B x 10.000 %)					146.14	C	
Rémunération totale brute (B + C)					1607.58	D	
Taux cotisations							
Cot. MSA, chômage, retraite complémentaire, prévoyance, AGFF, CSG déductible :	1394.30	x	18.800	=	262.13	E	
Réajustement (hors plafond) :	0.00	x	0.000	=	0.00	E1	
Complémentaire santé part ouvrière :				=	0.00	E2	
CRDS et CSG non déductibles :	1394.30	x	2.868	=	39.99	F	
CSG déductible Versement santé ou complémentaire santé :	0.00	x	6.800	=	0.00	F1	
part patronale							
CSG et CRDS non déductible sur les heures supplémentaires :	213.28	x	9.700	=	20.69	F2	
Montant unitaire							
Prestations en nature 1 :	0	x	0.00	=	0.00	H	
Prestations en nature 2 :	0	x	0.00	=	0.00	I	
Versement non soumis à cotisations :				+	0.00	J	
Versement santé :				+	0.00	J1	
Indemnités (+) :				+	0.00	K	
Déductions (-) :				-	0.00	L	
Acompte (-) :				-	0.00	M	
Complémentaire santé part patronale :				=	0.00	O	
Salaire net imposable avant calcul du PAS * :						1132.17 EUR	
Prélèvement à la source (PAS), assiette = 495.17 EUROS, taux non personnalisé A de 0.00% :						0.00 EUR	Z
Salaire net à payer hors PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M) :						1284.77 EUR	
Salaire net à payer suite à déduction du PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M-Z) :						1284.77 EUR	

* D-E+E1-E2-F1+J1+O - Heures sup/compl

Le PAS est un acompte qui n'exonère pas la déclaration traditionnelle.
Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr

Ce bulletin doit être conservé :
• sans limitation de durée pour le salarié ;
• durant 5 ans pour l'employeur.

Date, signature et cachet de l'employeur

SAS DOMAINE AF GROS
5 Grande Rue - 21630 Pommard
SIRET 383 967 346 00016
TVA FR 84 383 967 346

Internet des MSA

Période du 18/09/2021 au 30/09/2021

Salarié : SYLVAIN BOISSERIE

Nom de naissance :	BOISSERIE	M. SYLVAIN BOISSERIE
Date de naissance :	16/06/1993	Adresse : 19 RUE PIERRE JOIGNEAUX
Sexe :	Masculin	21200 BEAUNE
N° sécurité sociale :	1930643157089	
Département de naissance :	043-HAUTE-LOIRE	
Commune de naissance :	LE PUY EN VELAY	
Pays de naissance :	FRANCE	
Nationalité :	FRANÇAISE	

Employeur: DOMAINE A.F.GROS N° SIRET : 38396734600016

Activité :	1100 exploitation agricole
Unité de Gestion :	2 TESA
Nature d'activité sélectionnée :	58 viticulture vendanges
Adresse :	LA GARELLE GDE RUE 21630 POMMARD
Personne à contacter :	ANNE FRANCOISE PARENT GROS
Adresse e-mail :	annie.moreau@andrebt.com
N° Téléphone :	

Contrat à Durée Déterminée :

Type du CDD :	Contrat vendanges	
Emploi occupé :	Chauffeur cuverie vignes	
Convention collective :	N583 - Ccn de la production agricole et cuma du 15 septembre 2020	
Niveau/coefficient hiérarchique :	PAL1	
Salaire horaire brut :	10.25 EUR	
Caisse de retraite complémentaire :	AGRICA	
Heures complémentaires éventuelles (pour les CDD à temps partiel) :	0.00	
Lieu de travail identique à l'adresse de l'établissement.		
Département de travail :	021-COTE-D'OR	Commune de travail : POMMARD
Autres éléments de rémunération :		
Nombre de jours travaillés :	13 jours	Nombre de jours non travaillés : 0 jours
Contrat en cours		Montant SMIC RDF Mensu : 1048.57 EUR

Internet des MSA

	Nombre		Montant		Total	
Heures normales 1 :	140.00	x	10.48		1467.20	
Heures sup/compl à 25.00 :	5.35	x	13.10		70.09	
Heures sup/compl à 50.00 :	6.40	x	15.72		100.61	
Nombre total d'heures :	151.75		sous-total		1637.90	A
<i>Base de calcul de l'indemnité de fin de contrat (cumul des salaires bruts depuis le début du contrat)</i>					3099.34	A1
Indemnité de fin de contrat (A1 x 10.000 %)					309.93	A2
<i>Sous-total (A + A2)</i>					1947.83	B
Indemnité congés payés (B x 10.000 %)					194.78	C
Rémunération totale brute (B + C)					2142.61	D
				Taux cotisations	Montant	
Cot. MSA, chômage, retraite complémentaire, prévoyance, AGFF, CSG déductible :	1971.91	x		18.800	=	370.72 E
Réajustement (hors plafond) :	0.00	x		0.000	=	0.00 E1
Complémentaire santé part ouvrière :					=	0.00 E2
CRDS et CSG non déductibles :	1971.91	x		2.868	=	56.55 F
CSG déductible Versement santé ou complémentaire santé :	0.00	x		6.800	=	0.00 F1
part patronale						
CSG et CRDS non déductible sur les heures supplémentaires :	170.70	x		9.700	=	16.56 F2
			Nombre		Montant unitaire	Montant
Prestations en nature 1 :	0	x		0.00	=	0.00 H
Prestations en nature 2 :	0	x		0.00	=	0.00 I
Versement non soumis à cotisations :					+	0.00 J
Versement santé :					+	0.00 J1
Indemnités (+) :					+	0.00 K
Dédutions (-) :					-	0.00 L
Acompte (-) :					-	0.00 M
Complémentaire santé part patronale :					=	0.00 O
Salaire net imposable avant calcul du PAS * :						1601.19 EUR
Prélèvement à la source (PAS), assiette = 964.19 EUROS, taux non personnalisé A de 0.00% :						0.00 EUR Z
Salaire net à payer hors PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M) : 1698.78 EUR						
Salaire net à payer suite à déduction du PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M-Z) : 1698.78 EUR						

* D-E+E1-E2-F1+J1+O - Heures sup/compl

Le PAS est un acompte qui n'exonère pas la déclaration traditionnelle.

Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel) Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr

Ce bulletin doit être conservé :

- sans limitation de durée pour le salarié ;
- durant 5 ans pour l'employeur.

Date, signature et cachet de l'employeur


SAS DOMINIQUE AF CROS
 5 Grande Rue - 21630 Pommard
 SIRET 333 967 346 00016
 T.V.A. FR 84 333 967 346



Titre Emploi Simplifié Agricole n°10C497392
ATTESTATION POLE EMPLOI

Page 1 sur 2

Internet des MSA

Période du 01/10/2021 au 30/10/2021

Salarié : SYLVAIN BOISSERIE

Nom de naissance :	BOISSERIE	M. SYLVAIN BOISSERIE
Date de naissance :	16/06/1993	Adresse : 19 RUE PIERRE JOIGNEAUX
Sexe :	Masculin	21200 BEAUNE
N° sécurité sociale :	1930643157089	
Département de naissance :	043-HAUTE-LOIRE	
Commune de naissance :	LE PUY EN VELAY	
Pays de naissance :	FRANCE	
Nationalité :	FRANÇAISE	

Employeur: DOMAINE A.F.GROS N° SIRET : 38396734600016

Activité :	1100 exploitation agricole
Unité de Gestion :	2 TESA
Nature d'activité sélectionnée :	58 viticulture vendanges
Adresse :	LA GARELLE GDE RUE 21630 POMMARD
Personne à contacter :	ANNE FRANCOISE PARENT GROS
Adresse e-mail :	annie.moreau@andrebt.com
N° Téléphone :	

Contrat à Durée Déterminée :

Type du CDD :	Contrat vendanges		
Emploi occupé :	Chauffeur cuverie vignes		
Convention collective :	N583 - Ccn de la production agricole et cuma du 15 septembre 2020		
Niveau/coefficient hiérarchique :	PAL1		
Salaires horaires brut :	10.25 EUR		
Caisse de retraite complémentaire :	AGRICA		
Heures complémentaires éventuelles (pour les CDD à temps partiel) :	0.00		
Lieu de travail identique à l'adresse de l'établissement.			
Département de travail :	021-COTE-D'OR	Commune de travail :	POMMARD
Autres éléments de rémunération :			
Nombre de jours travaillés :	22 jours	Nombre de jours non travaillés :	0 jours
Fin de contrat CDD		Montant SMIC RDF Mensu :	1590.34 EUR

Internet des MSA

	Nombre		Montant		Total			
Heures normales 1 :	58.00	x	10.48		607.84			
Nombre total d'heures :	58.00		sous-total		607.84	A		
<i>Base de calcul de l'indemnité de fin de contrat (cumul des salaires bruts depuis le début du contrat)</i>						607.84	A1	
<i>Indemnité de fin de contrat (A1 x 10.000 %)</i>						60.78	A2	
<i>Sous-total (A + A2)</i>						668.62	B	
<i>Indemnité congés payés (B x 10.000 %)</i>						66.86	C	
Rémunération totale brute (B + C)						735.48	D	
				Taux cotisations	Montant			
Cot. MSA, chômage, retraite complémentaire, prévoyance, AGFF, CSG déductible :	735.48	x		18.800	=	138.27	E	
Réajustement (hors plafond) :	0.00	x		0.000	=	0.00	E1	
Complémentaire santé part ouvrière :					=	0.00	E2	
CRDS et CSG non déductibles :	735.48	x		2.868	=	21.09	F	
CSG déductible Versement santé ou complémentaire santé part patronale :	0.00	x		6.800	=	0.00	F1	
CSG et CRDS non déductible sur les heures supplémentaires :	0.00	x		9.700	=	0.00	F2	
				Nombre		Montant unitaire		Montant
Prestations en nature 1 :	0	x		0.00	=	0.00	H	
Prestations en nature 2 :	0	x		0.00	=	0.00	I	
Versement non soumis à cotisations :					+	0.00	J	
Versement santé :					+	0.00	J1	
Indemnités (+) :					+	0.00	K	
Déductions (-) :					-	0.00	L	
Acompte (-) :					-	0.00	M	
Complémentaire santé part patronale :					=	0.00	O	
Salaire net imposable avant calcul du PAS * :						597.21	EUR	
Prélèvement à la source (PAS), assiette = 0.00 EUROS, taux non personnalisé A de 0.00% :						0.00	Z	
Salaire net à payer hors PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M) :						576.12	EUR	
Salaire net à payer suite à déduction du PAS (D-E+E1-E2-F-F1-F2-H-I+J+J1+K-L-M-Z) :						576.12	EUR	

* D-E+E1-E2-F1+J1+O - Heures sup/compl

Le PAS est un acompte qui n'exonère pas la déclaration traditionnelle.
Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel)
Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr

Ce bulletin doit être conservé :
• sans limitation de durée pour le salarié ;
• durant 5 ans pour l'employeur.

Date, signature et cachet de l'employeur



SAS DOMAINE AF GROS
5 Grande Rue - 21630 Pommard
SIRET 333 967 346 00016
T.V.A. FR 04 333 967 346

Internet des MSA

Période du 03/11/2021 au 12/11/2021

Salarié : SYLVAIN BOISSERIE

Nom de naissance :	BOISSERIE	M. SYLVAIN BOISSERIE
Date de naissance :	16/06/1993	Adresse : 19 RUE PIERRE JOIGNEAUX
Sexe :	Masculin	21200 BEAUNE
N° sécurité sociale :	1930643157089	
Département de naissance :	043-HAUTE-LOIRE	
Commune de naissance :	LE PUY EN VELAY	
Pays de naissance :	FRANCE	
Nationalité :	FRANÇAISE	

Employeur: DOMAINE A.F.GROS N° SIRET : 38396734600016

Activité :	1100 exploitation agricole
Unité de Gestion :	2 TESA
Nature d'activité sélectionnée :	58 viticulture hors contrat vendanges
Adresse :	LA GARELLE GDE RUE 21630 POMMARD
Personne à contacter :	ANNE FRANCOISE PARENT GROS
Adresse e-mail :	annie.moreau@andrebt.com
N° Téléphone :	

Contrat à Durée Déterminée :

Type du CDD :	CDD pour accroissement temporaire d'activité	
Emploi occupé :	Cuverie vignes	
Convention collective :	N583 - Ccn de la production agricole et cuma du 15 septembre 2020	
Niveau/coefficient hiérarchique :	PAL1	
Salaires horaires brut :	10.48 EUR	
Caisse de retraite complémentaire :	AGRICA	
Heures complémentaires éventuelles (pour les CDD à temps partiel) :	0.00	
Lieu de travail	identique à l'adresse de l'établissement.	
Département de travail :	021-COTE-D'OR	Commune de travail : POMMARD
Autres éléments de rémunération :		
Nombre de jours travaillés :	7 jours	Nombre de jours non travaillés : 0 jours
Fin de contrat CDD		Montant SMIC RDF Mensu : 607.84 EUR